



Portrait lésionnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins

2021

Portrait lésionnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins

2021

**Le document Portrait léSIONnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins - 2021
a été préparé par la Direction de la statistique et de l'information de gestion
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information**

Directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Julie Beausoleil

Directrice de la statistique et de l'information de gestion
Nathalie Gaudet

Responsables du projet et réalisation
Manon Demers et Jean-François Lachance

Collaboration de l'Équipe des productions statistiques
Sylvie Blouin, chef d'équipe

Collaboration de l'Équipe des études et analyses
Pierre Tanguay

Conception de la page couverture
Direction générale des communications

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Pour tout renseignement sur les données présentées dans ce Portrait, s'adresser à la
Direction de la statistique et de l'information de gestion
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2023
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023
ISBN 978-2-550-94127-9 (PDF)

Avril 2023
www.cnesst.gouv.qc.ca

Table des matières

Informations générales et définitions	1
1 Données démographiques – 2021	3
2 Population active et emplois durant les mois d'étude – 2021	4
2.1 Population active durant les mois d'étude	4
2.2 Emploi durant les mois d'étude	6
3 Lésions selon les secteurs et les professions – 2021	8
3.1 Lésions par groupe d'âge.....	8
3.2 Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes.....	9
3.3 Lésions selon la profession chez les jeunes.....	14
4 Caractéristiques des lésions – 2021	17
4.1 Natures, sièges et types des lésions chez les jeunes	17
4.2 Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente	19
4.3 Mois de survenance des lésions	21
5 Décès – 2021	23
5.1 Évolution historique du nombre de décès chez les jeunes.....	23
5.2 Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes	24
5.3 Circonstances des décès	25

Informations générales et définitions¹

Lésions retenues pour le portrait lésionnel des jeunes de 2021

Les lésions de 2021 retenues dans ce portrait sont celles dont le dossier a été ouvert au cours de l'année 2021 et accepté au plus tard le 28 février 2022. Il s'agit d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour lesquels la plupart des informations, à moins d'indication contraire, ont été lues à cette date. La date d'observation des données étant de deux mois après la fin de l'année 2021, la maturité assez courte fait en sorte que certaines données vont continuer d'évoluer.

Dans les portraits des jeunes antérieurs à 2010, les critères de sélection des lésions étaient différents de même que la maturité de certaines informations, telles que les jours indemnisés et les débours. Cela fait en sorte que des écarts peuvent apparaître avec les données publiées dans les versions précédentes.

Source des informations

Toutes les données concernant les lésions et les décès proviennent des différentes banques d'informations de la CNESST. Les données démographiques, de population active et d'emploi proviennent des tableaux de données de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ou d'Emploi-Québec. L'Enquête sur la population active est à la base de plusieurs d'entre elles.

Définitions

APIPP

Ce sigle désigne l'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique.

Couverture syndicale

Un travailleur est considéré avoir une couverture syndicale s'il est membre d'un syndicat ou, sans en être membre, s'il est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

Durée d'indemnisation

La durée d'indemnisation représente le nombre de jours pour lesquels la CNESST a versé des indemnités de remplacement du revenu (IRR).

Emploi à temps plein ou à temps partiel

L'emploi à temps plein occupe des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à un seul emploi, alors que l'emploi à temps partiel est habituellement de moins de 30 heures.

Emploi permanent ou temporaire

Un emploi permanent est un emploi dont la date de cessation n'est pas déterminée à l'avance. Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin.

1. Les définitions relatives aux données externes à la CNESST sont issues de Statistique Canada ou de l'Institut de la statistique du Québec. Il s'agit des définitions pour la population active, l'emploi à temps plein ou à temps partiel, la notion d'étudiant, les mois d'étude, l'emploi permanent ou temporaire, la couverture syndicale ainsi que les travailleurs autonomes ou employés.

Étudiant

Un étudiant est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement.

Lésion

Blessure ou maladie qui surviennent par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation (*Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*).

Mois d'étude

Les mois d'étude correspondent à la période habituelle de fréquentation scolaire, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre. Certaines estimations de Statistique Canada, présentées dans ce portrait, sont basées sur la moyenne de ces huit mois.

Montants de débours

Les montants de débours incluent les indemnités de remplacement du revenu, les indemnités pour préjudice corporel, les indemnités pour incapacité permanente et les indemnités de décès. Sont également inclus les frais d'assistance médicale et de réadaptation.

Population active

La population active comprend les personnes civiles de 15 ans ou plus en emploi ou en chômage, ne vivant pas en institution. On entend ici par institution, par exemple, les centres de soins de longue durée (incluant les centres psychiatriques) ainsi que les centres de détention.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

La répartition des emplois selon les secteurs (codes à deux chiffres) est présentée en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Statistique Canada a la responsabilité de le développer et de le modifier.

Travailleurs assimilés

Le terme « travailleurs assimilés » se rapporte aux travailleurs dont les tâches effectuées sont semblables à celles des travailleurs dont le titre de l'emploi est mentionné dans le même groupe.

Ex. : manutentionnaires et travailleurs assimilés réfèrent à ceux dont le titre officiel de l'emploi est manutentionnaire, ainsi qu'aux travailleurs effectuant des tâches semblables, sans nécessairement détenir le titre officiel.

Travailleurs autonomes ou employés

Les travailleurs autonomes sont ceux et celles qui travaillent à leur propre compte. Les employés sont ceux et celles qui travaillent directement pour le compte d'un employeur.

Troubles musculosquelettiques

Les troubles musculosquelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, etc.).

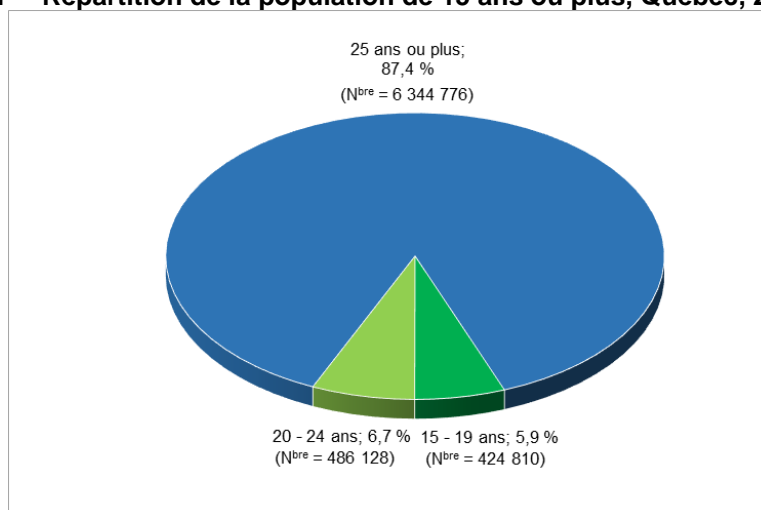
NOTE : En raison de l'arrondissement des données, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes. Dans tous les cas, la donnée réelle est présentée.

1 Données démographiques² – 2021

Il y a 7,3 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population québécoise en 2021. La population de 15 à 24 ans est d'environ 911 000 personnes, soit 12,6 % de ce nombre.

Selon les données de 2021, il y a 7,3 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population du Québec. La part des jeunes de 15 à 19 ans (5,9 %) est légèrement inférieure à celle des 20 à 24 ans (6,7 %). Ensemble, le groupe des 15 à 24 ans représente 12,6 % de cette population.

1.1.1 Répartition de la population de 15 ans ou plus, Québec, 2021



Entre 2016 et 2021, le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans a connu une baisse (- 35 744) qui a touché particulièrement les 20 à 24 ans (- 31 088) alors que les 25 ans ou plus ont augmenté (+ 357 502). Selon les perspectives démographiques, la part des jeunes de 15 à 24 ans va poursuivre sa décroissance au cours des cinq prochaines années, quoique celle-ci devrait se faire à un rythme plus lent.

1.1.2 Évolution de la proportion de jeunes chez les 15 ans et plus, 2016 et 2021

Âge	2016		2021	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
15 - 19 ans	429 466	6,2	424 810	5,9
20 - 24 ans	517 216	7,5	486 128	6,7
25 ans ou plus	5 987 274	86,3	6 344 776	87,4
Total Québec	6 933 956	100,0	7 255 714	100,0

1.1.3 Part du groupe des 15-24 ans chez les 15 ans ou plus selon les perspectives démographiques, 2016-2066

Groupe d'âge	2016	2026	2036	2046	2056	2066
	Proportion (%)					
15 à 19 ans	6,2	6,5	6,1	6,0	6,0	6,0
20 à 24 ans	7,5	6,5	7,0	6,7	6,5	6,7
15 à 24 ans	13,7	13,0	13,2	12,7	12,5	12,7
25 ans ou plus	86,3	87,0	86,8	87,3	87,5	87,3

Source : Perspectives démographiques de l'ISQ 2016-2066, scénario de référence.

2. Les données de cette section proviennent de l'Institut de la statistique du Québec.

2 Population active et emplois durant les mois d'étude³ – 2021

En 2021, les deux tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont dans la population active durant les mois d'étude (65,0 %), soit 589 100 jeunes. Durant ces mois, ils représentent 13,1 % de la population active.

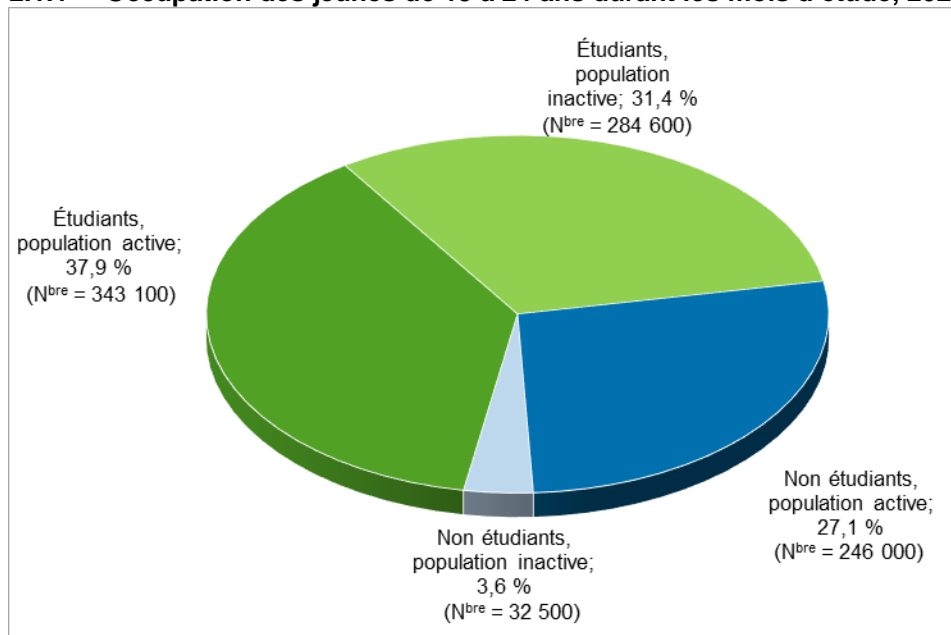
Plus d'un jeune sur deux de 15 à 19 ans fait partie de la population active durant les mois d'étude. Chez les 20 à 24 ans, cette proportion dépasse trois sur quatre.

2.1 Population active durant les mois d'étude

Durant les mois d'étude, les jeunes de 15 à 24 ans se répartissent presque entièrement parmi les trois groupes suivants :

- plus d'un jeune sur trois est étudiant en plus de faire partie de la population active (37,9 %) ;
- plus de trois jeunes sur dix sont étudiants seulement (31,4 %) ;
- plus d'un jeune sur quatre fait partie de la population active sans être étudiant (27,1 %).

2.1.1 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2021

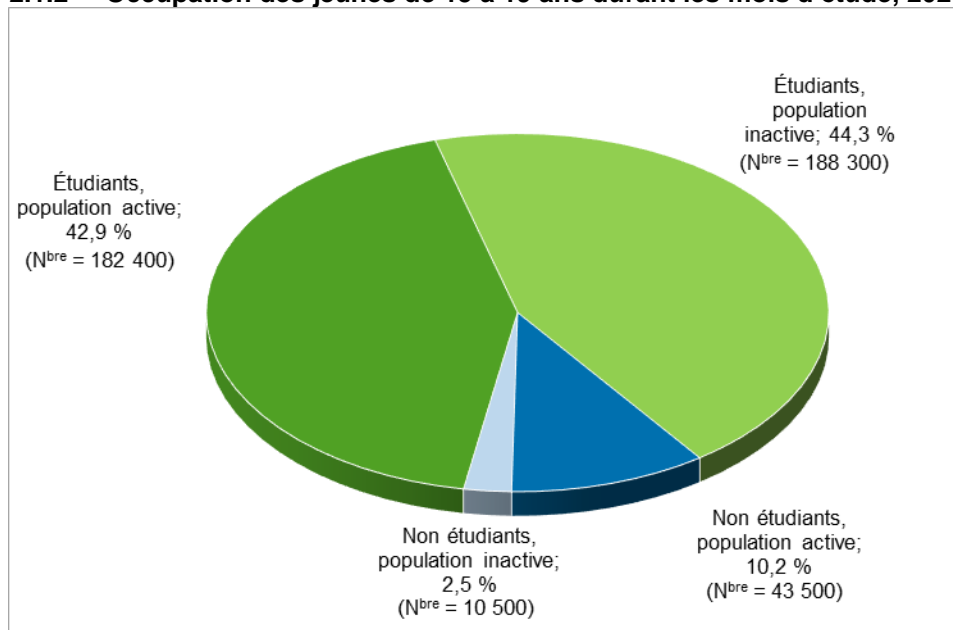


Parmi les jeunes :

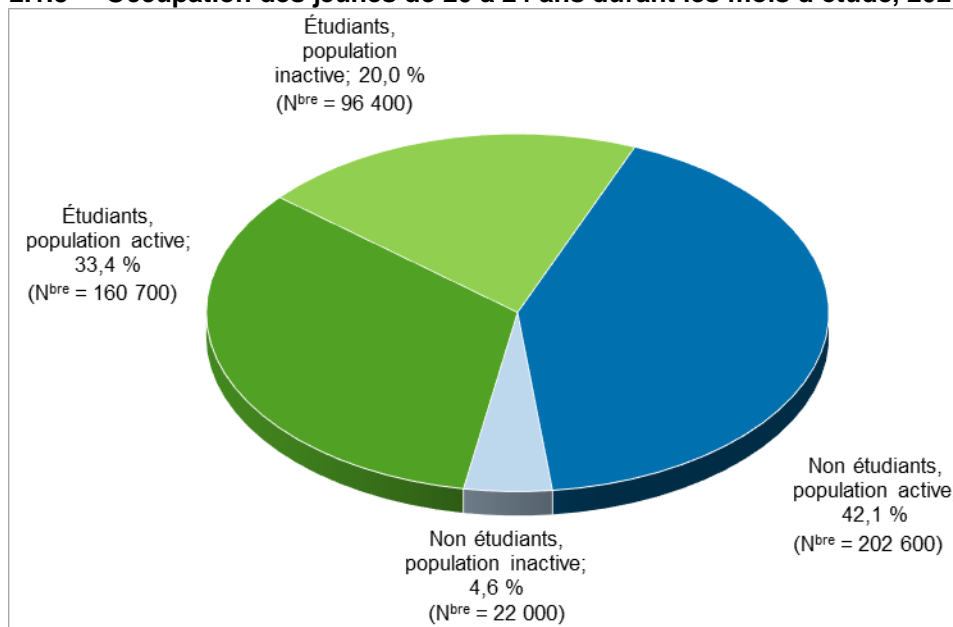
- un peu plus de la moitié des 15 à 19 ans (53,2 %) font partie de la population active, alors que pour les 20 à 24 ans cette proportion monte à plus des trois quarts (75,4 %) ;
- une proportion de 87,3 % des 15 à 19 ans sont aux études, tandis qu'on en compte légèrement plus de la moitié (53,4 %) chez les 20 à 24 ans.

3. Les données de cette section proviennent d'extractions de Statistique Canada. Les mois d'étude sont janvier à avril et septembre à décembre.

2.1.2 Occupation des jeunes de 15 à 19 ans durant les mois d'étude, 2021



2.1.3 Occupation des jeunes de 20 à 24 ans durant les mois d'étude, 2021



2.1.4 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2021

Statut	Groupe d'âge		
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	15 à 24 ans
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)
Étudiants, population active	182,4	160,7	343,1
Étudiants, population inactive	188,3	96,4	284,6
Non étudiants, population active	43,5	202,6	246,0
Non étudiants, population inactive	10,5	22,0	32,5
Total	424,6	481,7	906,3

- En dehors des mois d'étude, le nombre moyen de personnes de 15 à 24 ans dans la population active augmente à 686 900, soit 16,6 % de plus qu'au cours des mois d'étude (589 100) ;
- La proportion de 15 à 24 ans au sein de la population active augmente à 14,9 % au cours des mois d'été, comparativement à 13,1 % au cours des mois d'étude.

2.1.5 Population active mensuelle par groupe d'âge, 2021

Mois	Groupe d'âge				
	15 à 24 ans		25 ans ou plus		Total
	N ^{bre} (x 1 000)	%	N ^{bre} (x 1 000)	%	N ^{bre} (x 1 000)
Janvier	556,1	12,5	3 879,1	87,5	4 435,2
Février	571,9	12,8	3 880,9	87,2	4 452,8
Mars	584,8	13,1	3 894,1	86,9	4 478,9
Avril	590,7	13,1	3 903,4	86,9	4 494,1
Mai	622,1	13,7	3 930,6	86,3	4 552,7
Juin	701,4	15,1	3 955,3	84,9	4 656,7
Juillet	740,9	15,9	3 920,1	84,1	4 661,0
Août	683,2	14,8	3 937,6	85,2	4 620,8
Septembre	614,6	13,4	3 961,9	86,6	4 576,5
Octobre	599,2	13,1	3 967,7	86,9	4 566,9
Novembre	589,3	13,0	3 955,2	87,0	4 544,5
Décembre	606,1	13,4	3 923,6	86,6	4 529,7
Moy. Mois d'étude	589,1	13,1	3 920,7	86,9	4 509,8
Moy. Mois d'été	686,9	14,9	3 935,9	85,1	4 622,8

2.2 Emploi durant les mois d'étude

Les jeunes occupent environ 526 500 emplois, dont près de 60 % sont à temps partiel. Il s'agit d'une baisse d'emplois de 6,7 % vis-à-vis 2019.

Durant les mois de l'année scolaire de 2021, les jeunes de 15 à 24 ans occupent 526 500 emplois. Il s'agit principalement d'emplois à temps partiel occupés par des étudiants (52,5 %) ou d'emplois à temps plein occupés par des jeunes qui ne sont pas aux études (35,0 %). Le nombre d'emplois occupés par les jeunes durant les mois d'étude était de 564 400 en 2019⁴, ce qui signifie une baisse d'emplois de 6,7 % entre 2019 et 2021, les jeunes travailleurs faisant partie des populations davantage touchées par les confinements rendus nécessaires par l'arrivée de la COVID-19.

4. Statistique Canada a procédé à une révision des données de l'Enquête sur la population active, d'où la différence avec le nombre publié dans le rapport 2019 (550 800).

La situation des jeunes de 15 à 19 ans diffère de celle des 20 à 24 ans. Parmi les 15 à 19 ans, seulement 15,2 % des emplois sont à temps plein, comparativement à plus de la moitié (56,2 %) chez les 20 à 24 ans. Une forte proportion des emplois des jeunes de 15 à 19 ans sont des emplois à temps partiel occupés par des étudiants (78,3 %).

2.2.1 Situation des jeunes ayant un emploi durant les mois d'étude selon le groupe d'âge, 2021

Situation	Groupe d'âge					
	15 à 19 ans		20 à 24 ans		15 à 24 ans	
	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%
Emploi temps plein - Étudiant	6,0	3,0	24,3	7,4	30,3	5,8
Emploi temps plein - Non étudiant	24,1	12,2	160,0	48,8	184,1	35,0
Emploi temps partiel - Étudiant	155,2	78,3	121,0	36,9	276,2	52,5
Emploi temps partiel - Non étudiant	12,9	6,5	22,9	7,0	35,9	6,8
Total	198,2	100,0	328,2	100,0	526,5	100,0

La différence de proportion des emplois à temps plein versus temps partiel se reflète dans les données relatives aux heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge.

Avec une moyenne hebdomadaire estimée à 19,8 heures, les jeunes de 19 ans ou moins travaillent en moyenne moins d'heures que ceux de 20 à 24 ans, avec 29,8 heures. Quant aux personnes de 25 ans ou plus, elles travaillent en moyenne 36,3 heures par semaine. Le nombre d'heures travaillées par chacun des groupes est similaire depuis cinq ans.

2.2.2 Moyenne des heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge, 2021

Période	Groupe d'âge				
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	15 à 24 ans	25 ans ou plus	Total
	Heures				
Hebdomadaire	19,8	29,8	25,9	36,3	34,8
Annuelle	1 033,7	1 554,7	1 350,7	1 891,2	1 812,0

Parmi les employés en 2021, 68,7 % des jeunes de 15 à 24 ans ont un emploi permanent, comparativement à 90,3 % pour les 25 ans et plus. Ces proportions sont stables depuis les 10 dernières années. Par ailleurs, 25,9 % des jeunes ont une couverture syndicale, alors que c'est le cas de 42,3 % des 25 ans ou plus. Depuis l'année 2002, ces proportions sont plutôt stables.

En 2021, 1,8 % des jeunes sont des travailleurs autonomes, alors qu'on en compte 15,4 % chez les 25 ans ou plus. Par ailleurs, 86,4 % des jeunes travaillent dans le secteur privé, comparativement à 70,7 % pour les 25 ans ou plus.

2.2.3 Situation des jeunes ayant un emploi selon le groupe d'âge, 2021

Caractéristique	Groupe d'âge			
	15 à 24 ans		25 ans ou plus	
	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%
Statut permanent	378,6	68,7	2 903,3	90,3
Emploi syndiqué	142,6	25,9	1 357,7	42,3
Travailleur autonome	10,1	1,8	494,4	15,4
Secteur privé	476,3	86,4	2 272,0	70,7

Note: Les caractéristiques de l'emploi sont basées sur des données annuelles et non seulement durant les mois d'étude.

3 Lésions selon les secteurs et les professions – 2021

Le nombre de lésions chez les 24 ans ou moins est en hausse de 12,5 % depuis 2016, et en hausse de 2,8 % entre 2020 et 2021. Les jeunes de moins de 20 ans sont particulièrement touchés (+ 27,0 % depuis 2016).

En 2021, plus d'une lésion sur dix se produit chez les jeunes, soit environ 11 500 lésions.

3.1 Lésions par groupe d'âge

De l'ensemble des lésions de 2021, les jeunes de 24 ans et moins en subissent plus d'une sur dix, soit un total de 11 480 lésions. Le groupe des 20 à 24 ans a subi près des trois quarts de ces lésions.

Entre 2020 et 2021, le nombre de lésions chez les 24 ans et moins a augmenté de 2,8 %. Cette hausse est marquée chez les 19 ans ou moins (+ 11,2 %) alors qu'on ne constate que peu de variation chez les 20 à 24 ans (- 0,1 %).

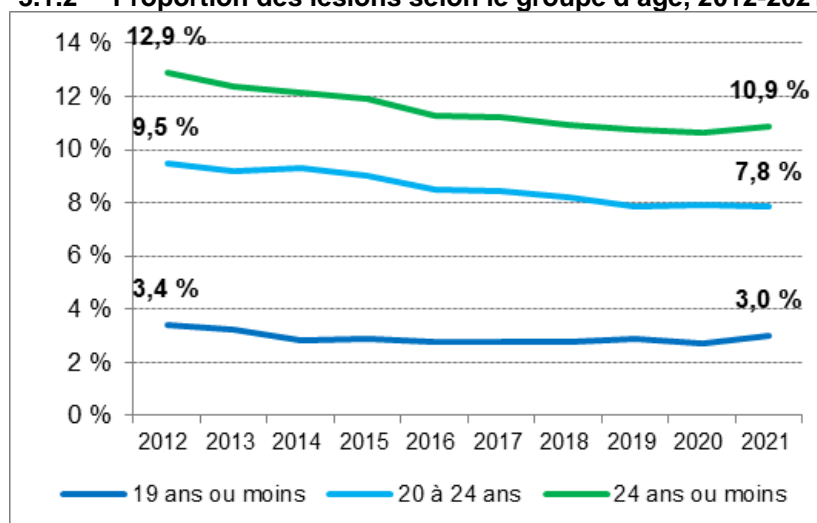
De 2016 à 2021, il y a une recrudescence du nombre de lésions chez les jeunes, particulièrement les 19 ans ou moins (+ 27,0 %). Ceux de 20 à 24 ans sont moins touchés (+ 7,7 %). Au cours de cette même période, le nombre de lésions a également augmenté chez les 25 ans ou plus (+ 17,5 %).

3.1.1 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2012 – 2021

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Groupe d'âge	Nombre									
19 ans ou moins	3 072	2 846	2 505	2 532	2 518	2 663	2 852	3 102	2 875	3 197
20 à 24 ans	8 507	8 111	8 193	7 888	7 691	8 130	8 471	8 442	8 293	8 283
24 ans ou moins	11 579	10 957	10 698	10 420	10 209	10 793	11 323	11 544	11 168	11 480
25 ans ou plus	78 061	77 411	77 348	77 198	80 205	85 342	92 083	95 921	93 564	94 212
Total	89 640	88 368	88 046	87 618	90 414	96 135	103 406	107 465	104 732	105 692

Les lésions chez les 24 ans ou moins représentent 10,9 % de l'ensemble des lésions en 2021 comparativement à 12,9 % en 2012.

3.1.2 Proportion des lésions selon le groupe d'âge, 2012-2021



Les données de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) montrent que la même tendance est observée dans plusieurs provinces et territoires du Canada.

En 2021, la majorité des lésions découlent d'un accident du travail, tant chez les 24 ans ou moins (99,7 %) que chez les 25 ans ou plus (86,6 %).

Les maladies professionnelles ne représentent que 0,3 % des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins en 2021. Cependant, elles représentent 13,4 % des lésions chez les travailleurs de 25 ans ou plus.

3.1.3 Nombre de lésions selon la catégorie du dossier, le sexe et le groupe d'âge, 2021

Catégorie du dossier et sexe	Groupe d'âge									
	19 ans ou moins		20 à 24 ans		24 ans ou moins		25 ans ou plus		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Accidents du travail										
Femme	1 367	42,8	3 675	44,4	5 042	43,9	35 134	37,3	40 176	38,0
Homme	1 825	57,1	4 578	55,3	6 403	55,8	46 449	49,3	52 852	50,0
Total	3 192	99,8	8 253	99,6	11 445	99,7	81 583	86,6	93 028	88,0
Maladies professionnelles										
Femme	3	0,1	13	0,2	16	0,1	1 710	1,8	1 726	1,6
Homme	2	0,1	17	0,2	19	0,2	10 919	11,6	10 938	10,3
Total	5	0,2	30	0,4	35	0,3	12 629	13,4	12 664	12,0
Lésions professionnelles										
Femme	1 370	42,9	3 688	44,5	5 058	44,1	36 844	39,1	41 902	39,6
Homme	1 827	57,1	4 595	55,5	6 422	55,9	57 368	60,9	63 790	60,4
Total	3 197	100,0	8 283	100,0	11 480	100,0	94 212	100,0	105 692	100,0

3.2 Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes

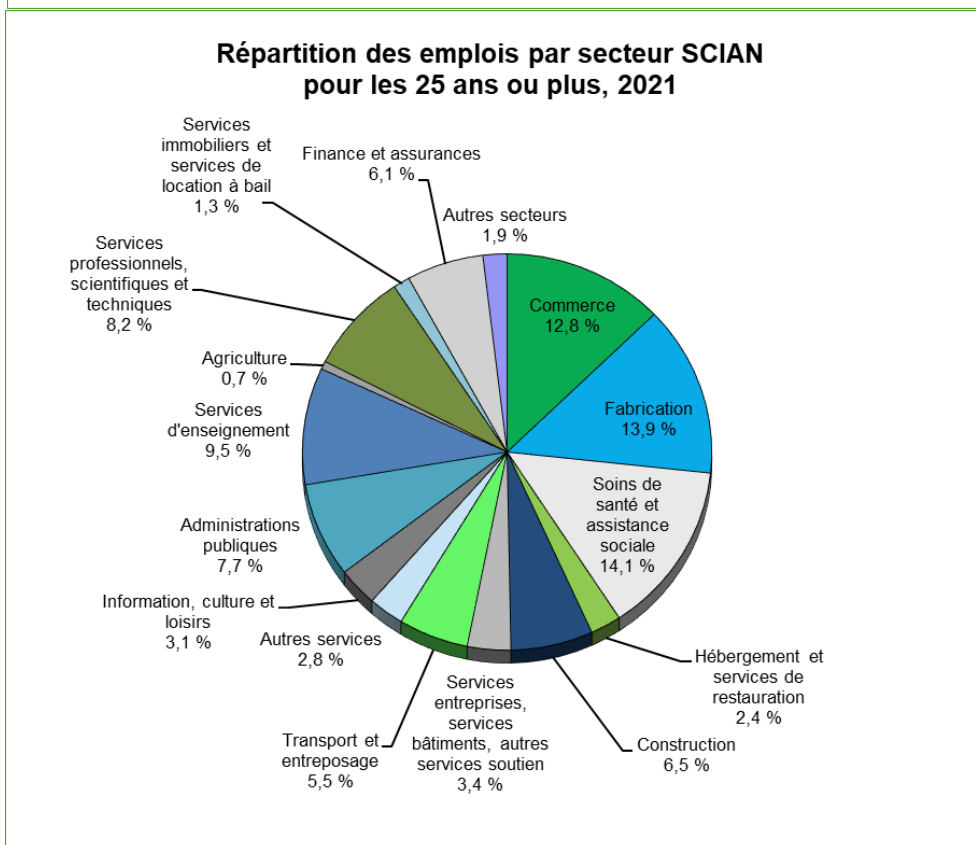
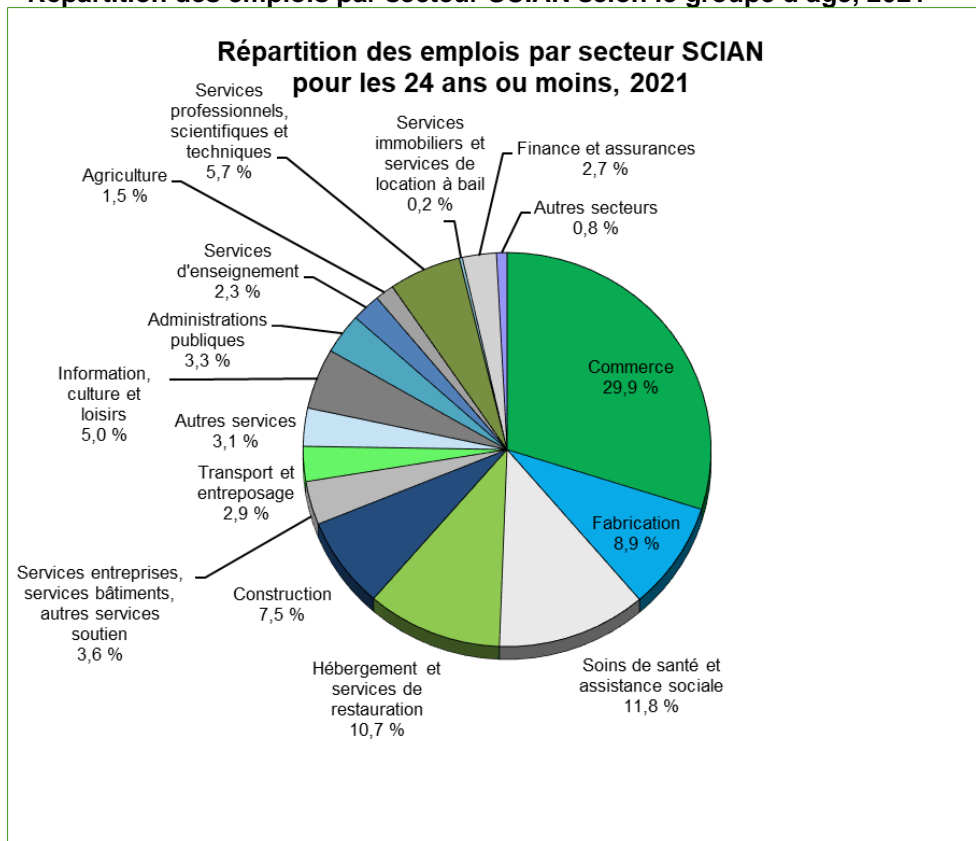
Plus des deux tiers des emplois occupés par les jeunes sont concentrés dans cinq secteurs : le commerce, les soins de santé et l'assistance sociale, l'hébergement et les services de restauration, la fabrication ainsi que la construction.

C'est dans le secteur de la santé et de l'assistance sociale qu'on retrouve le plus de lésions chez les jeunes, et c'est également dans ce secteur qu'ils se blessent le plus pour un nombre de travailleurs équivalent.

En 2021, les cinq secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) où les jeunes sont plus nombreux à travailler regroupent 68,8 % des effectifs. Il s'agit, par ordre d'importance, du commerce, des soins de santé et assistance sociale, de l'hébergement et des services de restauration, de la fabrication et de la construction.

Trois de ces secteurs, soit les soins de santé et assistance sociale, la fabrication ainsi que le commerce, sont également ceux où l'on retrouve la majorité des travailleurs de 25 ans ou plus. Ensemble, ils regroupent 40,8 % des emplois.

3.2.1 Répartition des emplois par secteur SCIAN selon le groupe d'âge, 2021



Ces mêmes cinq secteurs regroupent 76,2 % des lésions chez les jeunes. Toutefois, l'ordre de grandeur est différent. En 2021, le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale demeure prépondérant (24,5 %), devant le commerce (18,6 %) et la fabrication (17,1 %); suivent la construction (10,0 %) ainsi que l'hébergement et les services de restauration (6,1 %). Parmi ces cinq secteurs, les soins de santé et l'assistance sociale (63,3 ‰) tout comme la fabrication (59,0 ‰) montrent des taux de lésions faisant environ le double du taux global chez les jeunes, qui s'établit à 30,6 lésions par 1 000 emplois en équivalent temps complet.

Tout comme chez les jeunes, un petit nombre de secteurs économiques concentrent une part importante des lésions subies par les 25 ans ou plus : ensemble, les soins de santé et assistance sociale, la fabrication, le commerce et la construction comptent pour 58,8 % des lésions dans ce groupe d'âge. Le taux de lésions dans le secteur de la santé et de l'assistance sociale (55,5 ‰) est aussi beaucoup plus élevé que le taux global de lésions (30,9 ‰), mais est néanmoins inférieur à celui des jeunes du même secteur (63,3 ‰).

Les taux de lésions présentent quelques autres différences entre les deux groupes d'âge. Chez les jeunes de 24 ans ou moins, la catégorie résiduelle (ensemble des autres secteurs SCIAN) ainsi que le transport et entreposage ont aussi des taux de lésions grandement supérieurs au taux de lésions global chez les jeunes, soit de 48,5 ‰ et 45,2 ‰ respectivement. Chez les 25 ans ou plus, les taux de lésions dans ces deux mêmes secteurs sont largement inférieurs à ceux des jeunes, la différence dépassant 25 points dans la catégorie résiduelle.

3.2.2 Répartition des lésions et taux de lésions par secteur SCIAN selon le groupe d'âge, 2021

Secteurs	Groupe d'âge			
	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	Lésions %	Taux lésions ¹ ‰	Lésions %	Taux lésions ¹ ‰
Soins de santé et assistance sociale	24,5	63,3	25,2	55,5
Commerce	18,6	19,0	8,7	21,2
Fabrication	17,1	59,0	16,7	37,0
Construction	10,0	40,8	8,2	38,8
Hébergement et services de restauration	6,1	17,4	1,6	19,8
Services entreprises, services bâtiments, autres services soutien	5,1	43,9	4,0	35,8
Transport et entreposage	4,2	45,2	4,9	27,3
Administrations publiques	2,9	27,1	4,4	17,7
Autres services	2,5	24,4	2,2	24,3
Services d'enseignement	1,8	23,8	4,7	15,2
Information, culture et loisirs	1,6	9,8	0,8	7,5
Agriculture ²	1,3	25,9	0,8	37,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,8	4,4	0,6	2,3
Services immobiliers et services de location à bail ²	0,2	21,2	0,3	8,2
Finance et assurances	0,2	1,8	0,2	0,9
Ensemble des autres secteurs SCIAN ³	1,3	48,5	1,3	21,9
Total partiel	98,2		84,6	
Secteur SCIAN non déterminé	1,8		15,4	
Total	100,0	30,6	100,0	30,9

¹ Le taux de lésions est le nombre de lésions d'un secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC, multiplié par 1 000.

² Pour ces secteurs, les données sur l'emploi et les heures travaillées sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

³ Regroupe les secteurs Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie, Pêche, chasse et piégeage, Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz et Services publics en raison de la faible précision des données sur l'emploi et les heures travaillées pour les 24 ans ou moins.

Le nombre de lésions dans le secteur de la santé et des services sociaux chez les 24 ans ou moins se maintient à un niveau élevé (2 811) en 2021 comparativement à 3 025 l'année précédente. Près des deux tiers (65,8 %) de l'ensemble des lésions chez les jeunes dans le secteur de la santé se concentrent dans les hôpitaux et les établissements de soins infirmiers. Cette proportion est similaire chez les 25 ans et plus (64,7 %).

3.2.3 Nombre et pourcentage de lésions pour les Soins de santé et assistance sociale selon le sous-secteur et le groupe d'âge, 2021

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux	1 134	40,3	8 492	35,7
Établissements de soins infirmiers	716	25,5	6 883	28,9
Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	241	8,6	1 807	7,6
Autres ¹	720	25,6	6 596	27,7
Total	2 811	100,0	23 778	100,0

¹ Regroupe 12 sous-secteurs des soins de santé et assistance sociale ayant tous moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Dans le secteur du commerce, ce sont les épiceries qui comptent la plus grande part de lésions chez les jeunes avec un peu moins du quart (24,4 %) en 2021. Chez les 25 ans ou plus, la répartition est plus uniforme entre les quatre principaux sous-secteurs du commerce; la plus grande proportion n'est que de 16,5 % pour les épiceries également.

3.2.4 Nombre et pourcentage de lésions pour le Commerce selon le sous-secteur et le groupe d'âge, 2021

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Épiceries	522	24,4	1 358	16,5
Autres magasins de marchandises diverses	343	16,1	1 088	13,2
Marchands de matériaux et fournitures de construction	279	13,1	922	11,2
Grossistes-marchands de produits alimentaires	183	8,6	871	10,6
Autres ¹	809	37,9	4 004	48,6
Total	2 136	100,0	8 243	100,0

¹ Regroupe 30 sous-secteurs du commerce ayant tous moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Dans le secteur de la fabrication, la répartition des lésions est relativement similaire entre les 24 ans ou moins et les 25 ans ou plus, si ce n'est que les quatre sous-secteurs générant les plus grands nombres de lésions représentent une plus grande part de l'ensemble des lésions chez les jeunes (38,3 %) que chez les 25 ans ou plus (28,3 %). Le sous-secteur de la fabrication de produits de viande est le seul à cumuler plus de 15 % de l'ensemble des lésions du secteur fabrication chez les jeunes.

3.2.5 Nombre et pourcentage de lésions pour la *Fabrication* selon le sous-secteur et le groupe d'âge, 2021

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Fabrication de produits de viande	298	15,2	2 024	12,9
Fabrication d'autres produits en bois	183	9,3	903	5,8
Fabrication de produits en plastique	149	7,6	953	6,1
Scieries et préservation du bois	120	6,1	562	3,6
Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques	94	4,8	819	5,2
Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine	74	3,8	610	3,9
Fabrication de produits en acier à partir d'acier acheté	65	3,3	271	1,7
Autres ¹	975	49,8	9 551	60,9
Total Fabrication	1 958	100,0	15 693	100,0

¹ Regroupe 55 sous-secteurs de la fabrication ayant tous moins de 3 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Dans le secteur de la construction, la répartition des lésions est relativement similaire entre les 24 ans ou moins et les 25 ans ou plus. C'est la construction résidentielle qui regroupe le plus grand nombre de lésions avec environ un tiers pour les deux groupes d'âge.

3.2.6 Nombre et pourcentage de lésions pour la *Construction* selon le sous-secteur et le groupe d'âge, 2021

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Construction résidentielle	393	34,4	2 396	31,2
Entrepreneurs en travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment	255	22,3	1 552	20,2
Entrepreneurs en installation d'équipements techniques	248	21,7	2 123	27,6
Construction de routes, de rues et de ponts	117	10,2	810	10,5
Autres entrepreneurs spécialisés	65	5,7	275	3,6
Autres ¹	66	5,8	526	6,8
Total	1 144	100,0	7 682	100,0

¹ Regroupe 2 sous-secteurs de la construction ayant chacun moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Dans le secteur hébergement et restauration, c'est dans la restauration que survient la majorité des lésions chez les jeunes (84,9 %). Chez les 25 ans ou plus, la restauration compte aussi pour plus de 60 % des lésions, mais on en trouve aussi un nombre non négligeable dans l'hébergement, tandis que ce sous-secteur n'est pas prédominant chez les jeunes.

3.2.7 Nombre et pourcentage de lésions pour l'*Hébergement et restauration* selon le sous-secteur et le groupe d'âge, 2021

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Restaurants à service complet et établissements de restauration à service restreint	597	84,9	904	61,6
Hébergement des voyageurs	49	7,0	295	20,1
Parcs pour véhicules récréatifs et camps de loisirs	44	6,3	121	8,2
Autres ¹	13	1,8	147	10,0
Total	703	100,0	1 467	100,0

¹ Regroupe 2 sous-secteurs de l'hébergement et de la restauration ayant chacun moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

3.3 Lésions selon la profession chez les jeunes

Les professions pour lesquelles on retrouve le plus grand nombre de lésions chez les jeunes sont le personnel médical (19,2 %) et les manutentionnaires (14,1 %).

En 2021, les jeunes de 24 ans ou moins qui sont victimes de lésions ont des professions variées. Les lésions ont été plus nombreuses chez le personnel médical (19,2 %); viennent ensuite les manutentionnaires et travailleurs assimilés (14,1 %), les travailleurs spécialisés dans les services (12,3 %), ainsi que le personnel administratif (10,8 %) qui regroupent 56,4 % des lésions pour lesquelles la profession du travailleur est connue. Chez les 25 ans ou plus, ces professions regroupent 47,4 % des lésions. Enfin, chez les 19 ans ou moins, on retrouve relativement peu de lésions pour le personnel médical; ce sont plutôt les manutentionnaires qui présentent la proportion la plus importante avec 16,8 % de leurs lésions.

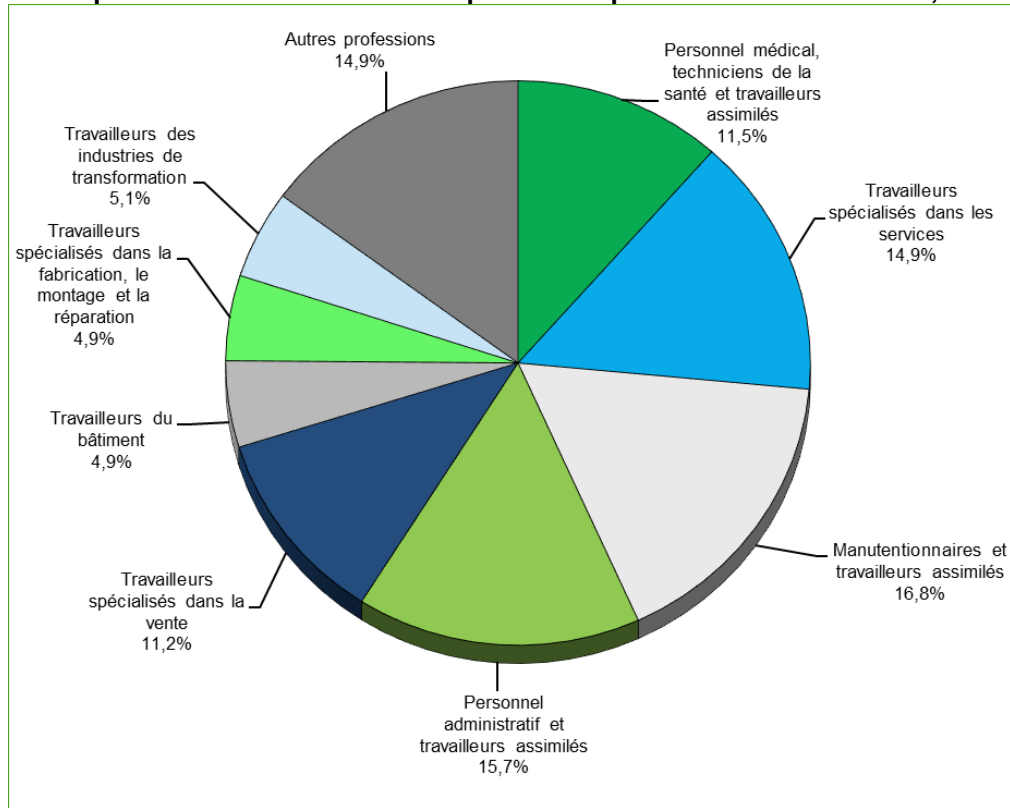
3.3.1 Nombre de lésions selon la profession et le groupe d'âge, 2021

Profession	Groupe d'âge									
	19 ans ou moins		20 à 24 ans		24 ans ou moins		25 ans ou plus		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	366	11,5	1 809	22,1	2 176	19,2	17 448	19,0	19 624	19,0
Manutentionnaires et travailleurs assimilés ¹	532	16,8	1 070	13,1	1 602	14,1	10 067	10,9	11 669	11,3
Travailleurs spécialisés dans les services ²	474	14,9	920	11,2	1 394	12,3	10 202	11,1	11 596	11,2
Personnel administratif et travailleurs assimilés ¹	499	15,7	732	8,9	1 231	10,8	5 953	6,5	7 184	6,9
Travailleurs spécialisés dans la vente	355	11,2	563	6,9	918	8,1	4 492	4,9	5 410	5,2
Travailleurs du bâtiment	157	4,9	774	9,5	931	8,2	8 754	9,5	9 685	9,4
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	155	4,9	566	6,9	721	6,3	8 578	9,3	9 299	9,0
Travailleurs des industries de transformation	161	5,1	256	3,1	417	3,7	3 112	3,4	3 529	3,4
Autres professions	473	14,9	1 493	18,2	1 965	17,3	23 456	25,5	25 421	24,6
Total partiel	3 172	100,0	8 183	100,0	11 355	100,0	92 062	100,0	103 417	100,0
Profession non codée	25		100		125		2 150		2 275	
Total	3 197		8 283		11 480		94 212		105 692	

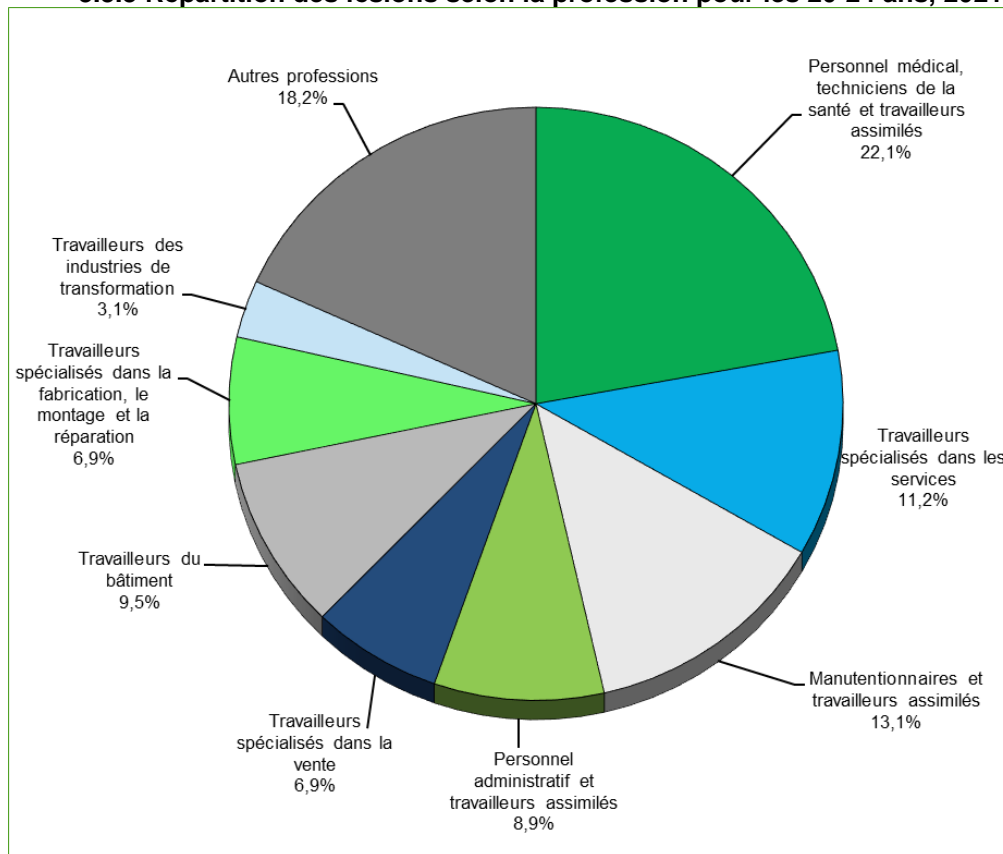
¹ Travailleurs assimilés : travailleurs dont la profession est semblable ou apparentée.

² Inclut serveurs, chefs et cuisiniers, concierges, policiers, pompiers, coiffeurs, etc.

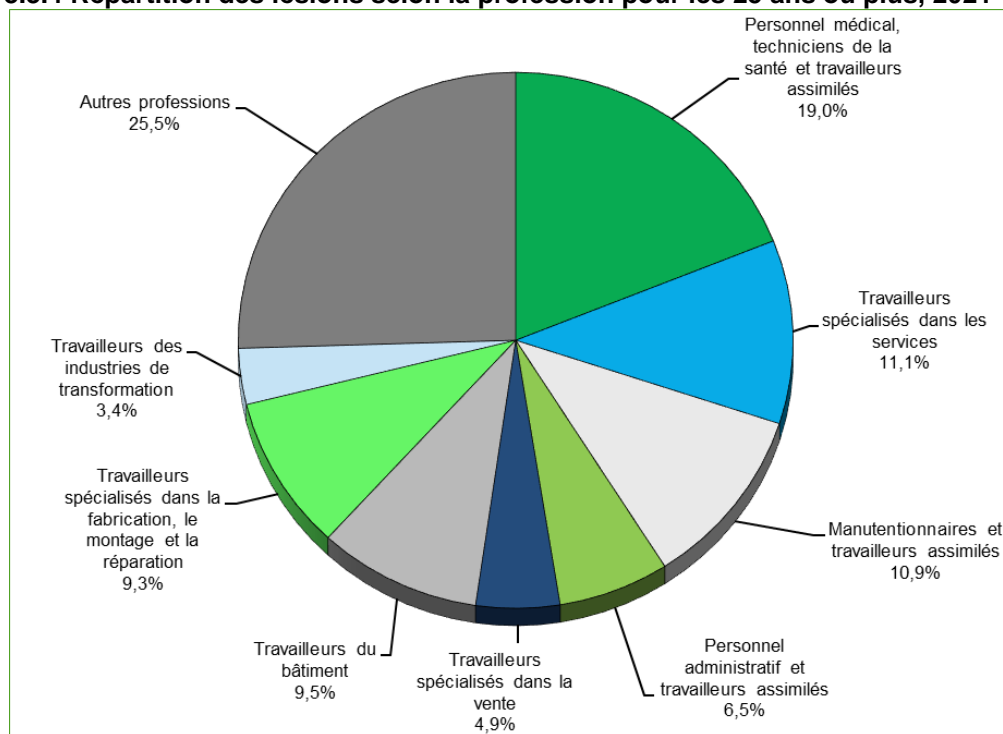
3.3.2 Répartition des lésions selon la profession pour les 19 ans ou moins, 2021



3.3.3 Répartition des lésions selon la profession pour les 20-24 ans, 2021



3.3.4 Répartition des lésions selon la profession pour les 25 ans ou plus, 2021



4 Caractéristiques des lésions – 2021

4.1 Natures, sièges et types de lésions chez les jeunes

Chez les jeunes :

- Les blessures au dos⁵ représentent plus de 20 % des lésions;
- Les amputations entraînent la plus longue durée d'indemnisation, soit 64 jours en moyenne.
- Plus du tiers des lésions sont causées par des contacts avec des objets ou de l'équipement;
- Trois lésions sur 10 sont causées par des réactions du corps et par des efforts;

Les jeunes travailleurs se blessent le plus souvent au dos, ce qui représente 21,3 % de leurs lésions. Les deux blessures qui suivent, en importance, sont une entorse, une foulure ou une déchirure aux membres inférieurs, et une coupure ou une lacération aux membres supérieurs avec respectivement 9,5 % et 6,7 % des lésions.

Les blessures au dos sont un peu plus fréquentes chez les 20-24 ans (22,1 %) que chez les 19 ans ou moins (19,2 %), mais ces derniers subissent, en proportion, davantage tous les autres types de lésions touchant les membres inférieurs ou supérieurs, que les 20-24 ans.

Dans leur ensemble, les troubles musculosquelettiques⁶ représentent 2 880 lésions (25,1 %) chez les 24 ans ou moins et 25 586 lésions (27,2 %) chez les 25 ans ou plus.

4.1.1 Fréquence des lésions selon la nature, le siège et l'âge, 2021

Nature et siège de la lésion	19 ans ou moins		20-24 ans		24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Blessure au dos	613	19,2	1 833	22,1	2 446	21,3	20 909	22,2
Entorse, foulure, déchirure aux membres inférieurs	321	10,0	771	9,3	1 092	9,5	7 526	8,0
Coupure, lacération aux membres supérieurs	275	8,6	489	5,9	764	6,7	2 901	3,1
Entorse, foulure, déchirure aux membres supérieurs	139	4,3	297	3,6	436	3,8	2 846	3,0
Ecchymose, contusion aux membres supérieurs	140	4,4	287	3,5	427	3,7	1 811	1,9
Fracture aux membres supérieurs	111	3,5	250	3,0	361	3,1	2 518	2,7
Ecchymose, contusion aux membres inférieurs	114	3,6	241	2,9	355	3,1	1 844	2,0
Autres, non codés ou non classés	1 484	46,4	4 115	49,7	5 599	48,8	53 857	57,2
Total	3 197	100,0	8 283	100,0	11 480	100,0	94 212	100,0
Dont troubles musculosquelettiques	733	22,9	2 147	25,9	2 880	25,1	25 586	27,2

En moyenne, les jeunes travailleurs reçoivent des indemnités pendant 34 jours pour une lésion dont le dossier a été ouvert en 2021 et accepté avant le 1^{er} mars 2022, soit un nombre inférieur à la moyenne de jours indemnisés pour les travailleurs de 25 ans ou plus, qui est de 44 jours. Cette moyenne est de 31 jours pour les travailleurs de 19 ans ou moins et de 35 jours pour les travailleurs âgés de 20 à 24 ans. Parmi les lésions les plus fréquentes, les fractures aux membres supérieurs et les blessures au dos ont les moyennes de jours indemnisés les plus longues, avec respectivement 52 et 40 jours pour les travailleurs de 24 ans ou moins. À l'inverse, les ecchymoses et contusions aux membres supérieurs ou inférieurs ainsi que les coupures et lacérations aux membres supérieurs, ont des moyennes inférieures ou égales à 23 jours.

Le classement de ces types de lésions selon les débours est le même que celui de la moyenne des jours indemnisés. Le montant moyen des débours de 5 905 \$ pour les fractures aux membres supérieurs est le plus élevé; viennent ensuite les blessures au dos (4 371 \$) qui entraînent aussi des débours moyens plus élevés que la moyenne de 3 569 \$ par lésion pour l'ensemble des travailleurs de 24 ans ou moins. Les

5. Les lésions considérées ici sont les affections vertébrales telles que : entorse, hernie discale, fracture, ligamentite, lombalgie. Elles excluent les blessures superficielles telles que les plaies et les brûlures.

6. Les troubles musculosquelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs ...).

montants moyens des débours pour les entorses, foulures et déchirures se tiennent dans la moyenne, tandis que les trois autres types de lésions montrent des moyennes de débours inférieures à 2 500 \$.

4.1.2 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours indemnisés, débours moyens) selon le type de lésion et le groupe d'âge, 2021

Type de lésion	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			24 ans ou moins			25 ans ou plus		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Blessure au dos	613	36	3 323	1 833	42	4 721	2 446	40	4 371	20 909	56	7 327
Entorse, foulure, déchirure aux membres inférieurs	321	39	3 466	771	36	3 859	1 092	37	3 743	7 526	51	6 662
Coupure, lacération aux membres supérieurs	275	21	1 855	489	23	2 766	764	22	2 438	2 901	25	3 345
Entorse, foulure, déchirure aux membres supérieurs	139	34	3 101	297	33	3 885	436	34	3 635	2 846	47	6 282
Ecchymose, contusion aux membres supérieurs	140	19	1 584	287	21	2 182	427	20	1 986	1 811	25	3 167
Fracture aux membres supérieurs	111	53	5 075	250	51	6 273	361	52	5 905	2 518	65	8 724
Ecchymose, contusion aux membres inférieurs	114	21	1 697	241	24	2 351	355	23	2 141	1 844	31	3 664
Ensemble des lésions	3 197	31	2 894	8 283	35	3 830	11 480	34	3 569	94 212	44	6 372

En 2021, les lésions ayant des amputations comme conséquence, au nombre de 63, sont celles dont la durée moyenne d'indemnisation est la plus élevée, à 64 jours, suivies des fractures, avec 58 jours. Les blessures au dos se classent en troisième place, avec 40 jours d'indemnisation en moyenne. Ces trois types de lésions représentent 27,9 % de l'ensemble des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins; les jeunes hommes en sont victimes dans une proportion de 59,1 %.

4.1.3 Nature des lésions dont la durée moyenne d'indemnisation est la plus élevée (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le sexe chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2021

Nature de la lésion	Sexe								
	Homme			Femme			Total		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Amputation	53	68	8 386	10	41	3 050	63	64	7 539
Blessure au dos	1 272	36	4 021	1 174	45	4 749	2 446	40	4 371
Fracture	569	58	6 706	128	60	5 680	697	58	6 518
Ensemble des lésions	6 422	33	3 734	5 058	34	3 360	11 480	34	3 569

Les lésions causées par des contacts avec des objets ou de l'équipement représentent 34,2 % des lésions (3 922) chez les travailleurs de 24 ans ou moins; viennent ensuite les réactions du corps et efforts dans une proportion de 31,8 % (3 645 lésions). Les trois autres genres d'accident ou d'exposition présentés dans le tableau comptent respectivement pour 14,6 %, 10,9 % et 4,9 % des lésions chez les travailleurs âgés de 24 ans ou moins.

Parmi les lésions les plus fréquentes, trois types d'accidents ou d'expositions entraînent une moyenne de jours indemnisés plus élevée que celle de 34 jours pour l'ensemble des lésions. Ce sont les voies de fait et actes violents avec 49 jours d'indemnisation en moyenne, les chutes avec 45 jours et les réactions du corps et efforts avec 40 jours.

Ce sont les chutes qui dominent le classement des lésions en fonction du montant de débours moyen avec 4 861 \$. Les voies de fait et actes violents se classent en deuxième position avec 4 476 \$ et les réactions du corps et les efforts suivent avec 4 347 \$.

4.1.4 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le genre d'accident ou d'exposition et le groupe d'âge, 2021

Genre d'accident ou d'exposition	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			24 ans ou moins			25 ans ou plus		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Contactés avec des objets ou de l'équipement	1 325	28	2 477	2 597	32	3 574	3 922	30	3 203	18 674	40	5 357
Réaction du corps et efforts	946	37	3 456	2 699	41	4 660	3 645	40	4 347	32 048	57	7 433
Exposition à des substances ou des environnements nocifs	364	12	1 802	1 307	16	1 474	1 671	15	1 545	23 103	15	4 083
Chutes	356	43	3 900	900	46	5 241	1 256	45	4 861	12 631	67	8 835
Voies de fait et actes violents	111	58	4 136	457	47	4 559	568	49	4 476	3 465	79	9 513
Ensemble des lésions	3 197	31	2 894	8 283	35	3 830	11 480	34	3 569	94 212	44	6 372

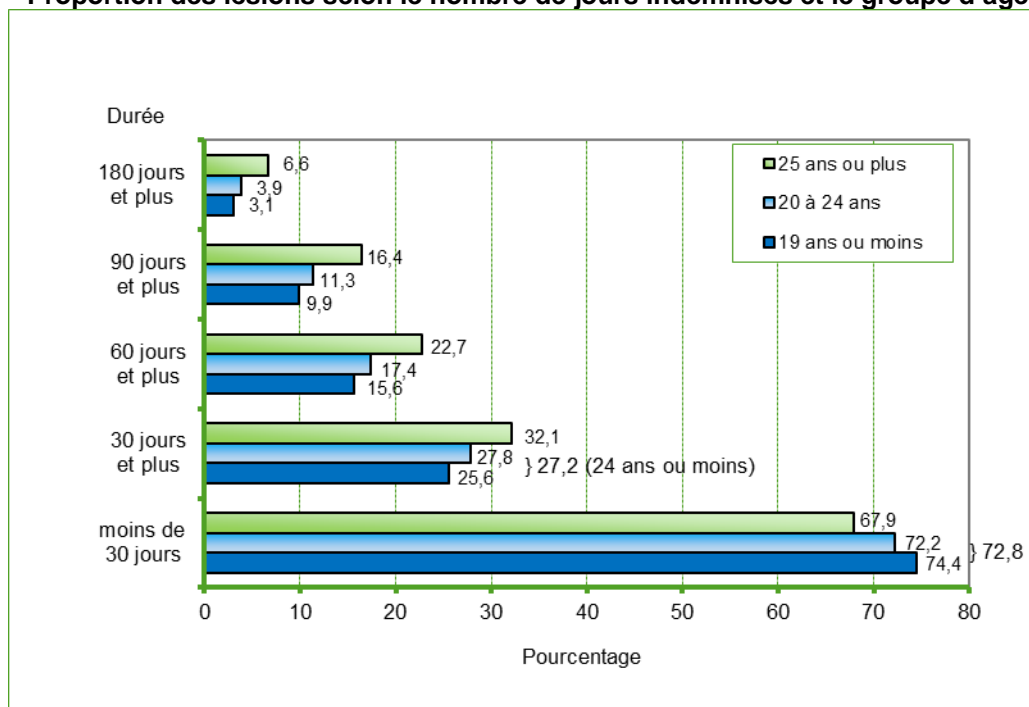
4.2 Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente

Chez les jeunes travailleurs, les lésions indemnisées pendant une durée de 30 jours ou moins sont proportionnellement moins nombreuses que chez les travailleurs de 25 ans ou plus.

Pour la période des années 2013 à 2019, 6,7 % des lésions des jeunes travailleurs entraînent une atteinte permanente.

Le graphique ci-dessous montre que les jeunes travailleurs ont une plus faible proportion de lésions indemnisées de 30 jours et plus (27,2 %) que les travailleurs de 25 ans ou plus (32,1 %). Les jeunes de 19 ans ou moins montrent la proportion la plus basse à 25,6 %, de peu devant les 20-24 ans (27,8 %).

4.2.1 Proportion des lésions selon le nombre de jours indemnisés et le groupe d'âge, 2021



Il y a 5,6 % des lésions de 2021 chez les 24 ans ou moins pour lesquelles la CNESST verse toujours des indemnités de remplacement du revenu (IRR) à la date de maturité des données, soit au 28 février 2022, alors qu'il y en a 9,9 % chez les 25 ans ou plus. Chez les plus jeunes, soit les 19 ans ou moins, c'est 5,0 % des lésions de 2019 qui reçoivent toujours de l'IRR alors que pour les 20 à 24 ans, la part est de 5,8 %.

Pour la période des années 2013 à 2019 (lecture de chacune des années au 28 février 2022), le nombre de dossiers des jeunes travailleurs pour lesquels une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) a été reconnue s'est élevé à 5 064, soit une moyenne de 723 par année, ce qui représente 6,7 % des dossiers des jeunes travailleurs. Cette proportion est presque trois fois inférieure à celle observée (20,2 %) chez les 25 ans ou plus. Le taux d'APIPP pour cette même période est en moyenne de 7,9 % chez les travailleurs de 24 ans ou moins, comparativement à 10,6 % chez les travailleurs âgés de 25 ans ou plus. De plus, ce taux est plus élevé chez les hommes de 24 ans et moins (8,4 %) que chez les femmes d'âge correspondant (6,2 %). Les jeunes hommes représentent 75,1 % des dossiers d'APIPP reconnue chez les jeunes de 2013 à 2019.

4.2.2 Nombre de dossiers avec APIPP selon l'année de la lésion et le groupe d'âge, 2013 – 2019

Année de la lésion	Groupe d'âge					
	24 ans ou moins		25 ans ou plus		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
2013	763	7,0	14 187	18,3	14 950	16,9
2014	738	6,9	14 564	18,8	15 302	17,4
2015	778	7,5	14 773	19,1	15 551	17,7
2016	743	7,3	16 747	20,9	17 490	19,3
2017	744	6,9	18 352	21,5	19 096	19,9
2018	702	6,2	20 129	21,9	20 831	20,1
2019	596	5,2	19 382	20,2	19 978	18,6
2013-2019	5 064	6,7	118 134	20,2	123 198	18,6

Note : L'APIPP est observée au 28 février 2022.

4.3 Mois de survenance des lésions

Ordinairement, les jeunes se blessent plus fréquemment en juillet et en août. Pour les 20 à 24 ans, cependant, la COVID-19 est venue temporairement changer la donne.

Les jeunes travaillent tout au long de l'année, mais en plus forte proportion l'été, alors que le nombre d'emplois qu'ils occupent passent de 526 500 en moyenne pendant l'année scolaire à 689 400 en été.

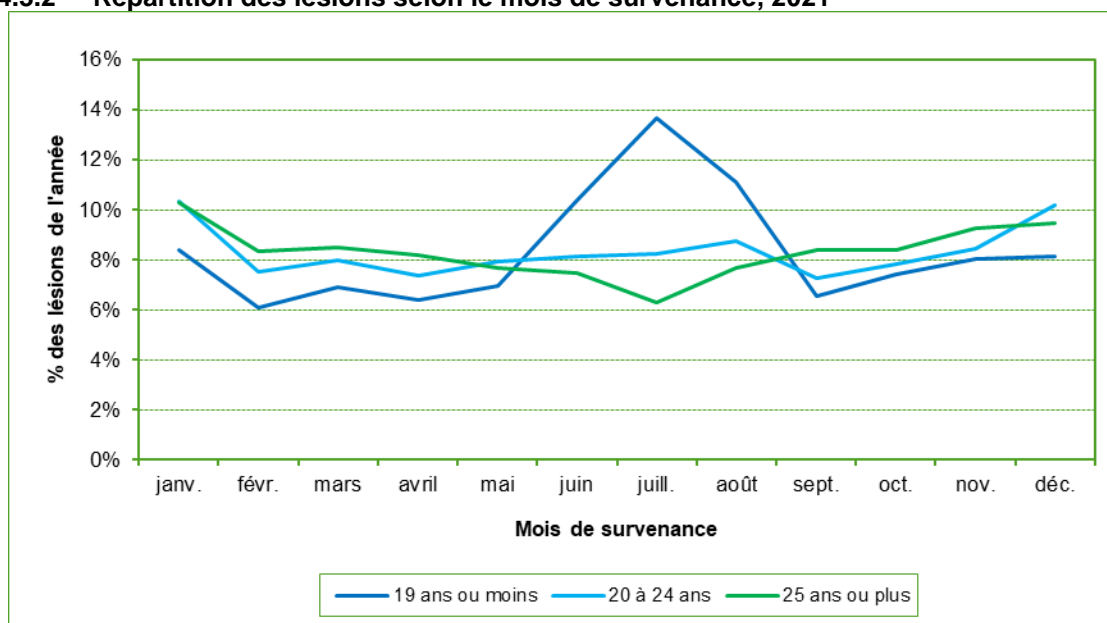
Au total pour l'année 2021, le nombre de lésions chez les jeunes de 19 ans ou moins est trois fois moins élevé que ceux de 20 à 24 ans, soit 3 197 lésions, en comparaison avec 8 283. Chez les jeunes de 19 ans ou moins, c'est au cours de l'été que le nombre de lésions est le plus élevé, avec 437 en juillet, 355 en août et 333 en juin. Le portrait est tout autre chez les 20 à 24 ans, puisque c'est plutôt au mois de janvier (856) que le nombre de lésions est le plus élevé, suivi du mois de décembre (844).

4.3.1 Nombre de lésions par mois de survenance selon le groupe d'âge, 2021

Groupe d'âge	Mois de survenance de la lésion												Total
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
19 ans ou moins	268	194	221	204	222	333	437	355	209	237	257	260	3 197
20 à 24 ans	856	622	662	609	657	673	683	727	602	647	701	844	8 283
24 ans ou moins	1 124	816	883	813	879	1 006	1 120	1 082	811	884	958	1 104	11 480
25 ans et plus	9 722	7 871	8 004	7 704	7 215	7 031	5 937	7 226	7 922	7 924	8 722	8 934	94 212
Total	10 846	8 687	8 887	8 517	8 094	8 037	7 057	8 308	8 733	8 808	9 680	10 038	105 692

La répartition des lésions selon le mois de survenance illustre le fait que les 19 ans ou moins subissent une plus grande proportion de leurs blessures au cours des mois de juin, juillet et août, alors que chez les 20 à 24 ans, les différences entre les mois se sont grandement estompées, exception faite de janvier et décembre. Par ailleurs, la période estivale correspond à de plus faibles proportions de lésions chez les 25 ans ou plus.

4.3.2 Répartition des lésions selon le mois de survenance, 2021



Les différences observées dans la répartition des lésions par mois selon les groupes d'âge sont tributaires de la fluctuation des emplois occupés au cours de l'année. Au plus fort de 2021, en juillet, 689 400 emplois sont occupés par des jeunes de 24 ans ou moins, dont trois sur cinq (431 400, soit 62,6 %) sont à temps plein. Au cours des mois d'étude, il y a en moyenne 526 500 emplois occupés par des jeunes et 40,7 % de ces emplois sont à temps plein.

4.3.3 Catégorie d'emploi par mois et groupe d'âge, 2021

Mois	Emploi temps plein				Emploi temps partiel			
	19 ans ou moins	20 à 24 ans	25 ans ou plus	% jeunes	19 ans ou moins	20 à 24 ans	25 ans ou plus	% jeunes
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	%	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	%
Janvier	31,6	157,7	3 140,9	5,7	133,6	128,6	421,7	38,3
Février	29,2	159,8	3 174,6	5,6	150,7	162,8	460,9	40,5
Mars	26,0	184,4	3 200,3	6,2	145,9	151,0	447,8	39,9
Avril	32,6	197,6	3 201,2	6,7	149,6	128,4	462,4	37,5
Mai	39,7	232,9	3 257,3	7,7	160,8	118,6	447,8	38,4
Juin	83,9	275,6	3 290,2	9,9	164,9	116,5	464,3	37,7
Juillet	145,8	285,6	3 274,4	11,6	157,0	101,0	419,3	38,1
Août	101,2	283,9	3 300,3	10,4	161,8	91,6	389,6	39,4
Septembre	34,9	214,3	3 325,2	7,0	184,9	129,0	462,6	40,4
Octobre	28,1	193,7	3 322,2	6,3	190,8	141,4	468,0	41,5
Novembre	30,0	177,8	3 293,5	5,9	193,4	161,3	503,4	41,3
Décembre	28,7	189,0	3 297,5	6,2	196,3	149,0	469,9	42,4
Moy.								
Mois d'étude	30,1	184,3	3 244,4	6,2	168,2	143,9	462,1	40,3
Mois d'été	92,7	269,5	3 280,6	9,9	161,1	106,9	430,3	38,4

L'examen des lésions de 90 jours et plus d'indemnisation pour les années 2018 à 2020 démontre que les lésions plus lourdes surviennent à toutes les périodes de l'année. Cependant, leur fréquence est un peu plus élevée au cours des mois d'automne (septembre à décembre).

4.3.4 Moyenne mensuelle du nombre de lésions de 90 jours et plus d'indemnisation par période de l'année selon le groupe d'âge, 2018 – 2020

Groupe d'âge	Période		
	Janvier à avril	Mai à août	Septembre à décembre
19 ans ou moins	58	88	84
20 à 24 ans	256	273	323
24 ans ou moins	314	361	406
25 ans et plus	4 683	4 149	5 015
Total	4 997	4 510	5 421

Note : Les données de chacune des années sont lues au 31 décembre de l'année suivante.

5 Décès – 2021

5.1 Évolution historique du nombre de décès chez les jeunes

En 2021, le nombre de décès chez les jeunes est de deux. En moyenne, au cours des dix dernières années, environ cinq travailleurs de 24 ans ou moins ont été victimes d'un accident fatal au travail.

Au cours des dix dernières années, la proportion de décès chez les jeunes de 24 ans ou moins représente au plus 12 % de l'ensemble des décès par accident. Dans ce groupe d'âge, tous les décès de la période sont causés par des accidents du travail.

5.1.1 Nombre de décès selon la catégorie du dossier et l'âge au décès, 2012 – 2021

Catégorie du dossier et âge au décès		Année du décès									
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Accident du travail	19 ans ou moins	1	2	3	0	1	0	1	3	1	0
	20 à 24 ans	6	4	3	0	5	4	6	3	2	2
	25 ans et plus	68	57	51	69	74	58	55	51	54	58
	Total	75	63	57	69	80	62	62	57	57	60
Maladie professionnelle	19 ans ou moins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	25 ans et plus	136	121	107	127	137	168	164	133	116	147
	Total	136	121	107	127	137	168	164	133	116	147
Total	19 ans ou moins	1	2	3	0	1	0	1	3	1	0
	20 à 24 ans	6	4	3	0	5	4	6	3	2	2
	25 ans et plus	204	178	158	196	211	226	219	184	170	205
	Total	211	184	164	196	217	230	226	190	173	207

Le nombre de décès par accident du travail est variable entre 2012 et 2021, mais il atteint son plus bas niveau, considérant l'ensemble des travailleurs, en 2013, 2014 et 2020.

En 2021, 60 décès par accident du travail ont été acceptés pour l'ensemble des travailleurs accidentés, soit trois de plus qu'en 2020. Parmi les décès de 2021, deux des victimes étaient âgées de 24 ans ou moins.

Ces deux décès représentent 3,3 % des décès par accident pour l'année 2021, soit moins que la proportion d'heures travaillées dans l'année⁷ par les 24 ans ou moins, qui est de 10,9 %.

7. Source des données de l'emploi : Institut de la statistique du Québec.

5.2 Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes

En 2021, les décès reconnus chez les jeunes travailleurs se répartissent parmi deux secteurs SCIAN, la construction (1) et les services aux entreprises (1).

Chez les 25 ans ou plus, ce sont les secteurs de la construction (71) et de la fabrication (36) qui sont les plus touchés, avec respectivement 34,6 % et 17,6 % des décès. Les secteurs de l'extraction minière, des administrations publiques ainsi que le transport et entreposage arrivent aux rangs suivants avec respectivement 9,8 %, 8,8 % et 7,3 % des décès.

Chez les jeunes, le nombre de décès comparé au nombre d'emplois est élevé dans les secteurs de la construction et des services aux entreprises. Chez les 25 ans ou plus, en plus de la construction, s'ajoute le secteur de l'extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz, qui montre le taux de décès le plus élevé (98 pour 100 000 travailleurs ETC), ainsi que la fabrication, le transport et entreposage et les administrations publiques.

5.2.1 Taux de décès, répartition des emplois et des décès par secteur SCIAN selon l'âge au décès, 2021

Secteurs	24 ans ou moins					25 ans ou plus				
	Emplois en ETC		Décès		Taux décès ¹	Emplois en ETC		Décès		Taux décès ¹
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	13 393	3,6	1	50,0	7	104 519	3,4	4	2,0	4
Construction	28 049	7,5	1	50,0	4	197 913	6,5	71	34,6	36
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz ²	1 817	0,5	0	0,0	0	20 392	0,7	20	9,8	98
Agriculture ²	5 647	1,5	0	0,0	0	19 966	0,7	2	1,0	10
Transport et entreposage	10 763	2,9	0	0,0	0	168 434	5,5	15	7,3	9
Fabrication	33 205	8,9	0	0,0	0	423 915	13,9	36	17,6	8
Administrations publiques	12 449	3,3	0	0,0	0	235 030	7,7	18	8,8	8
Autres services	11 705	3,1	0	0,0	0	85 619	2,8	5	2,4	6
Commerce	112 155	29,9	0	0,0	0	388 904	12,8	10	4,9	3
Services d'enseignement	8 649	2,3	0	0,0	0	290 361	9,5	7	3,4	2
Soins de santé et assistance sociale	44 438	11,8	0	0,0	0	428 468	14,1	7	3,4	2
Information, culture et loisirs	18 637	5,0	0	0,0	0	95 821	3,1	1	0,5	1
Autres secteurs	74 174	19,8	0	0,0	0	585 192	19,2	9	4,4	2
Total	375 080	100,0	2	100,0	1	3 044 535	100,0	205	100,0	7

¹ Le taux de décès est le nombre de décès dans le secteur divisé par le nombre d'emplois en équivalent à du temps complet (ETC). Le résultat est multiplié par 100 000.

² Pour les secteurs Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz et Agriculture, les données sur l'emploi et les heures travaillées sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

5.3 Circonstances des décès

En 2021, les décès par accident chez les jeunes de 24 ans ou moins découlent de contacts avec des objets ou de l'équipement (2).

En 2021, les deux décès par accident chez les jeunes l'ont été à la suite de contacts avec des objets ou de l'équipement.

5.3.1 Causes et circonstances des décès par accident chez les jeunes¹, 2021

Genre d'accident	N ^{bre}	Détails des circonstances de la lésion ayant mené au décès
Contacts avec objet ou équipement	1	Écrasé ou coincé dans un effondrement de structure
	1	Frappé par un objet qui tombe
Total	2	

¹ Il s'agit des travailleurs ayant 24 ans ou moins lors du décès.

Les professions exercées par ces travailleurs au moment de leur accident sont :

- soudeurs et oxycoupeurs (1);
- tôliers (1).

Le nombre d'années d'expérience de ces deux jeunes travailleurs est indéterminé.



Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808